

- 1 Code d'identification unique du produit type :**
5024 PROLIDAL PLUS
- 2 Numéro de type, de lot, ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
- 3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Mortier-colle amélioré destiné à la pose de carrelage en intérieur et en extérieur
- 4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
Société PAREXGROUP S.A. - 19, Place de la Résistance 92446 ISSY-Les-MOULINEAUX Cedex
www.parexlanko.com
- 5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
- 6 Le ou les systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances du produit de construction conformément à l'annexe V :**
Niveau 3
- 7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le CSTB laboratoire notifié n°0679 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré le rapport d'essai
- 8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
- 9 Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 12004 : 2007 +A1 : 2012
Dégagement de substances dangereuses	Voir FDS	
Adhérence :		
- Adhérence initiale par traction	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité pour :		
- L'adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
- L'adhérence par traction après cycles de gel-dégel	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	

- 10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Signé pour le fabricant et en son nom par : Eric BERGE Directeur Général

A Issy-Les-Moulineaux le : 01/07/2013

Signature

